



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 4 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Georges RAVOIRE, Rozenn IRVOAS, Karine SEYMOUR, Laurent CABANAS, Simone JULIEN, André DURAND, Laurent CHAUVEAU, Dany DUBOIS et Estelle FAURE.

Pouvoirs : Hélène ZATKOWSKI a donné pouvoir à Simone JULIEN,
Florence HUC a donné pouvoir à Laurent CABANAS.

Absents excusés : André VALETTE, Serge PINA, Laetitia LAPAIX et Pascal THIERRY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Estelle FAURE.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan ALAE année scolaire 2017-2018

Madame Caroline CHEVALIER Directrice de l'ALAE présente le bilan très satisfaisant qualitativement et quantitativement de l'ALAE pour l'année scolaire 2017-2018.

- Pour les maternelles : la satisfaction générale a amené à proposer des activités aimées par les enfants : initiation au théâtre, cuisine. De nouvelles activités ont été mises en place comme par exemple :
 - tap surprise,
 - brico recyclage,
 - jeux de kermesse,
 - zumba,
 - activités manuelles autour du prénom, du printemps,
 - the Voice kids ...

- Pour les élémentaires : de nouvelles et anciennes activités ont été proposées comme :
 - autour du monde,
 - rugby en partenariat avec l'ACLB qui a proposé d'initier les enfants au rugby. Gérald CONTIVAL a été l'intervenant de la saison, jeux de plateaux et de cartes,
 - relaxation,
 - bricolage hivernal,
 - Mr et Mme Météo : les enfants ont fabriqué des outils liés à la météo et au jardinage,
 - volleyball, ping pong ...

Plusieurs projets ont été mis en place ou reconduits :

- dans le cadre de la semaine du goût l'atelier « le kim goût » a été mis en place. Cette activité consistait à faire déguster à l'aveugle 2 aliments choisis sur le thème des pays du monde.

- amorce d'un projet « la parole de l'enfant citoyen ». Les années précédentes la boîte à idées avait été mise en place afin de récolter les avis, idées des enfants. Seulement il y avait beaucoup trop de bêtises et donc cela a été arrêté. En alternative, il a été matérialisé une fois par période une table dans la cour avec un animateur qui est là pour recevoir les idées des enfants.
- dessine-moi une maison, projet toujours très apprécié des enfants. Chaque année ils attendent ce projet comme un rituel qui est élaboré en partenariat avec Mr PONS de l'agence immobilière.
- projet jardinage : les enfants avaient manifestés l'an passé le souhait de faire du jardinage. Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de ce projet : plantation de tomates, radis, carottes, fleurs sur le temps du midi, fabrication d'un épouvantail lors du TAP couture, fabrication de serre, d'une girouette, d'un cadran solaire, suivi des températures... et fabrication d'étiquettes pour mettre à côté des plantations dans les bacs potagers. L'école a aussi travaillé sur ce projet.
- repas pique-nique : organisé à l'école, les maternelles et les élémentaires ont pu manger avec qui ils voulaient et où ils voulaient dans la cour. Un grand jeu collectif leur a été proposé par la suite et a réuni les enfants autour d'un moment agréable.
- partenariat avec la maison de santé Mailhol pour la pratique des TAP au terrain multisport : les mardis ont été choisis pour se déplacer mais la météo en a décidé autrement car sur les 9 mardis de la période, seulement 5 ont pu être réalisés. En amont seulement un parent a manifesté ses inquiétudes et réticences à aller dans une maison de santé psychiatrique. Dans la pratique, tout s'est très bien passé, aucun contact n'a été établi entre les pensionnaires et les enfants de l'école. Le terrain est très agréable car ombragé, plus grand que les salles municipales et offrant la possibilité de pratiquer plusieurs sports : tennis, basket, football.

Sur les 5 périodes de l'année, les activités proposées étaient diverses et variées. Deux axes de travail ont été proposés à l'équipe : favoriser le vivre ensemble et développer l'enfant éco-citoyen. Au travers des activités, actions et projets proposés, l'ensemble de l'équipe a permis de répondre aux objectifs fixés par le projet pédagogique. Un bilan des activités permet de tirer des pistes d'amélioration pour continuer à travailler sur ces mêmes objectifs l'année prochaine.

Une étroite collaboration a été mise en place avec l'équipe enseignante suite à la présence d'un enfant au comportement difficile scolarisé cette année. Beaucoup de comptes rendus et transmissions ont été faits. La qualité de nos relations a vraiment pu aider à la prise en charge de cet enfant au quotidien et dans le suivi. Madame CHEVALIER, Directrice de l'ALAE, remercie Madame DOMPEYRE, Directrice du groupe scolaire, qui change d'établissement pour l'année à venir.

D'un point de vue quantitatif, les conclusions ont été que :

- la première période de l'année est moins fréquentée par les maternelles sur tous les moments de l'ALAE. En effet, cette période étant l'adaptation à l'école, les parents s'organisent afin de limiter les temps de présence des enfants.
- le pourcentage de fréquentation à la cantine augmente par rapport aux autres années (73 % en 2016 contre 79 % en 2018), ce qui peut s'expliquer par le nombre plus important d'élémentaires cette année.
- les effectifs à 16h sont très imprévisibles et inégaux selon les périodes et selon les jours. Les mardis et jeudis étant les plus gros jours de présence aux TAP et les lundis et les vendredis ceux de pics de fréquentation à l'ALAE simple. Ceci pouvant s'expliquer par des journées de travail raccourcis pour les parents les lundis et vendredis et donc l'ALAE simple permet de récupérer les enfants à l'heure de leur choix. Cependant parfois, les effectifs élevés en ALAE simple ont été palliés par la présence de la directrice de la structure soit d'un animateur ou bien en faisant venir des enfants de l'ALAE simple, sur volontariat, aux activités des maternelles.

Pour clôturer l'exposé du bilan de l'ALAE, Madame CHEVALIER remercie les parents qui ont répondu aux divers appels aux dons, les intervenants pour leurs implications auprès des enfants, la mairie pour le soutien dans les divers projets et l'ensemble de l'équipe pour leur motivation, leur sérieux et leur dynamisme. Toutefois, elle indique que l'année a été difficile du fait des arrêts maladie prolongés d'une ATSEM et la mise en place du remplacement d'un congé maternité d'un autre agent qui a été très tardif donc l'équipe encadrante a été en sous-effectif et les rôles de chacun ont été modifiés.

3. Orientation pour la bibliothèque

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le 2 août dernier, deux agents de la médiathèque départementale avaient rendez-vous en Mairie afin d'évaluer les conditions de pérennisation de la bibliothèque municipale actuellement en grand risque de disparition.

Le manque de disponibilité des encadrants, élus et agents qui assuraient jusqu'alors l'animation de l'équipe de bénévoles, compromet l'enclenchement d'une dynamique vertueuse pourtant nécessaire.

Il semble actuellement difficile de maintenir l'ouverture à 4 heures par semaine à la centaine de lecteurs restants, ce chiffre-plancher étant à minima requis pour rester intégré au réseau Haut-Garonnais de lecture publique dans le cadre du schéma départemental 2018-2021.

En effet les 3 heures d'ouverture actuelles font sortir la bibliothèque de la convention signée avec la médiathèque départementale.

Dans le but de trouver des solutions afin d'inverser cette tendance et d'établir un projet plus abouti pour une amplitude d'ouverture plus grande, Monsieur le Maire propose de signer une convention intermédiaire en passant de 3 h à 4 h d'ouverture pour permettre le prêt d'ouvrages à la bibliothèque.

Invité à délibérer, le conseil municipal approuve cette proposition par 9 voix « pour » et 2 abstentions.

4. Délibération pour les travaux de la salle des associations

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux les conclusions entérinées par la commission travaux qui propose de faire la réfection de la salle des associations en 2 phases, à savoir dans un premier temps la mise à nu de la salle (travaux de gros œuvre) puis les aménagements à faire en fonction des utilisations de la salle à déterminer.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que seule la première partie est concernée par cette délibération.

- Les travaux de gros œuvre comprennent le nettoyage de la salle (enlèvement des piliers, travaux au niveau du plafond, ragréage du sol), le perçage d'une ouverture entre la Bibliothèque et la salle des associations et l'implantation d'une toilette avec accès pour les personnes à mobilité réduite sur la terrasse.

Suite à cette présentation, un débat s'instaure entre les conseillers, à l'issue duquel une alternative est proposée, à savoir celle de stopper les travaux de mise à nu de la salle en attendant l'avis d'un architecte intérieur, spécialiste en la matière.

Avant de continuer, Monsieur le Maire propose aux conseillers de se prononcer sur le procédé qui doit être mis en place, c'est-à-dire soit stopper les travaux sans avis de l'architecte d'intérieur soit faire les travaux de remise à nu de la salle comme indiqués ci-dessus.

Invités à délibérer, les élus votent en faveur de la seconde proposition pour faire les travaux de remise à nu de la salle par 10 voix « pour » et 1 « contre ».

Suite à ce choix, Monsieur le Maire poursuit en indiquant que pour exécuter ces travaux, la Mairie a sollicité trois entreprises :

- La SARL VISENTIN, installée à SAINTE-FOY D'AIGREFEUILLE, pour un montant total de 47 006,52 € T.T.C,
- L'entreprise JOUANNY, de LANTA, dont le coût total est estimé à 50 797,51 € T.T.C,
- La Société M.G.B., Maçonnerie Générale du Bâtiment à CASTANET, pour 48 098,64 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de retenir la société VISENTIN, moins disante, pour un montant de 47 006.52 € T.T.C.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter la plus large subvention possible et pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique est programmée le vendredi 28 septembre 2018 à 20h30 à la salle du conseil municipal afin de connaître l'avis de la population sur la deuxième phase.

5. Délibération stage « baby-sitting »

Monsieur le Maire donne la parole à André DURAND qui explique au conseil municipal que le stage Baby-Sitting a pour but de favoriser l'épanouissement des jeunes, de les accompagner dans leur évolution vers l'autonomie, de leur permettre de prendre des responsabilités et de comprendre leur environnement.

Ce stage est organisé sur une semaine du lundi 22 au vendredi 26 octobre 2018 avec le Sicoval et la commune de Labastide Beauvoir, à destination des jeunes à partir de 16 ans, pour leur donner des bases leur permettant de garder des enfants en toute sérénité. Ce stage s'adresse à 6 jeunes de la commune de Labastide Beauvoir et à 6 jeunes des communes de l'est du Sicoval. Une convention doit être signée avec le Sicoval car les jeunes vont avoir des temps d'immersion dans des structures Sicoval (crèches, centres de loisirs) et la convention règle les questions d'assurance notamment. Une attestation sera établie à la fin du stage et les jeunes auront également un diplôme de 1er secours.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer la convention du projet baby-sitting avec le Sicoval.

Il propose d'organiser ce stage d'initiation pour former les jeunes à la garde d'enfants au sein de nos locaux.

Après discussion et invité à délibérer, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du projet baby-sitting avec le Sicoval.

6. Délibération : travaux chemin de la Lantane

Faute d'informations ce point est annulé de l'ordre du jour.

7. Information sur le plan de la commune

Un plan de la commune a été édité, la mairie et les commerçants disposent d'exemplaires pour répondre à la demande. La municipalité envisage d'établir un plan de village détaillé qui sera affiché sur un emplacement qui reste à définir. Deux devis ont été demandés à Alpha Presse et à la société Regie Media Conseil.

8. Informations Sicoval

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la nouvelle gouvernance est mise en place au sein du SICOVAL avec la création de nouveaux groupes opérationnels qui doivent se charger d'une question et la suivre jusqu'à sa résolution. Ce dispositif reprend certaines des anciennes commissions (finances, tourisme...) alors que d'autres groupes sont nouvellement constitués, comme par exemple l'économie circulaire, la mutualisation,...

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire, s'ils le souhaitent, aux groupes par le biais d'un bulletin d'inscription prévu à cet effet.

9. Informations municipales

– Vivre ensemble :

- La semaine multi activités : Monsieur le Maire donne la parole à Karine SEYMOUR qui dresse un bilan très positif et remercie les élus qui ont organisé cette semaine qui s'est déroulée du 27 au 31 août 2017.
- Le forum des associations : Le forum des associations aura lieu le samedi 8 septembre de 9h à 13h à la salle Halle aux Grains.

- Alarme PPMS : Une alarme PPMS « attentat-intrusion » a été installée au sein du groupe scolaire pour être conforme à la réglementation car il fallait un signal d'alarme différent pour chaque type de danger de telle sorte que les personnes concernées puissent prendre des dispositions particulières. Ainsi, selon les circonstances, le personnel et les élèves présents dans l'établissement sauront comment ils doivent se protéger du danger en ayant une réaction adaptée à la situation.

Monsieur le Maire rappelle que, jusque-là, les classes s'entraînaient avec des cornes de brume dont le son ne parvenait pas aux classes éloignées et n'était pas audible selon les endroits où le personnel et les élèves se situaient dans l'enceinte du groupe scolaire et notamment la cour de récréation.

- Projet fusion des communes les Varennes-Labastide Beauvoir-Fourquevaux et Odars : Monsieur le Maire informe les conseillers d'un projet avec les villages voisins. Il explique que la fusion de communes est l'unification en une seule commune de plusieurs communes jusqu'alors distinctes. La procédure de fusion fait l'objet des articles L. 2113-1 à L. 2113-5, L. 2113-9, L. 2113-11 et L. 2113-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La fusion de communes ne peut intervenir qu'entre communes limitrophes et entraîne la disparition de la personnalité morale de l'ensemble des communes concernées pour donner naissance à une personne juridique nouvelle et différente. Elle peut prendre deux formes distinctes : celle de la fusion simple et celle de la fusion-association.

La fusion simple donne uniquement droit à la création d'annexes de la mairie dans certaines des communes fusionnées. La fusion-association permet quant à elle, sur demande des conseils municipaux de communes concernées, que le territoire et la dénomination de ces dernières soient maintenus en qualité de communes associées emportant institution d'un maire délégué, création d'une annexe à la mairie permettant l'établissement des actes de l'état civil et création d'une section du centre communal d'action sociale.

Monsieur le Maire indique que, pour l'heure, il s'agit uniquement d'une discussion qui a eu lieu entre les Maires des communes concernées et que le débat n'est pas plus aboutit.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h30.